

## **Comité des normes de l'OMPI (CWS)**

**Douzième session**  
**Genève, 16 – 19 septembre 2024**

### **RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA CHAÎNE DE BLOCS SUR LA TÂCHE N° 59**

*Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs*

#### **RÉSUMÉ**

1. L'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs est chargée de la tâche n° 59, qui porte en partie sur l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative à la chaîne de blocs. L'équipe d'experts rend compte de l'état d'avancement de ses activités, notamment de ses travaux visant à améliorer encore le projet de norme depuis la dernière session du Comité des normes de l'OMPI (CWS).

#### **RAPPEL**

2. À la huitième session du CWS, tenue en novembre 2020, l'équipe d'experts a présenté un rapport sur l'état d'avancement de ses activités (voir le document CWS/8/15). À cette session, le CWS a également encouragé les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs et a souligné les avantages importants que présentait le travail en collaboration avec le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales (voir les paragraphes 96 à 99 du document CWS/8/24).

3. L'équipe d'experts a poursuivi ses travaux au titre de la tâche n° 59, qui a été modifiée pour la dernière fois à la septième session du CWS, et dont la description est libellée comme suit :

*“Étudier la possibilité d'utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d'octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation;*

*recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l'utilisation de la chaîne de blocs et l'expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien-fondé et l'applicabilité aux offices de propriété intellectuelle;*

*élaborer des modèles de référence concernant l'utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l'utilisation de la terminologie à l'appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et*

*établir une proposition de norme de l'OMPI visant à appuyer l'application potentielle de la chaîne de blocs dans l'écosystème de la propriété intellectuelle."*

(Voir le paragraphe 67 du document CWS/7/29.)

## RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA TÂCHE N° 59

### Objectif

4. L'objectif principal de la tâche est de recueillir et d'analyser des informations relatives à la chaîne de blocs et à son application à l'écosystème de la propriété intellectuelle, ainsi que d'élaborer un ensemble de projets de recommandations sur la chaîne de blocs dans l'écosystème de la propriété intellectuelle.

### Évaluation des progrès accomplis

5. En 2024, le responsable de l'équipe d'experts a continué d'améliorer le projet de nouvelle norme de l'OMPI en se fondant sur les recherches approfondies menées en 2019, 2020 et 2021. Plusieurs modifications d'ordre rédactionnel ont été introduites à la suite de discussions avec le Bureau international.

6. En mai 2024, l'équipe d'experts a tenu une réunion virtuelle au cours de laquelle le responsable de l'équipe d'experts a présenté plusieurs possibilités concernant la manière de poursuivre l'élaboration de la nouvelle norme, pour examen par les membres :

- poursuivre l'élaboration de la nouvelle norme de l'OMPI;
- suspendre les activités relatives à l'élaboration de la norme jusqu'à ce que la demande soit plus importante, et utiliser plutôt l'équipe d'experts comme un cadre d'échange de points de vue et de bonnes pratiques concernant la chaîne de blocs; ou
- mettre en suspens la tâche n° 59 jusqu'à ce que les membres de l'équipe d'experts acquièrent davantage d'expérience dans le domaine de la chaîne de blocs, notamment en participant à des initiatives telles que le projet d'identifiant mondial.

7. La plupart des membres de l'équipe d'experts présents à la réunion ont indiqué qu'ils préféreraient poursuivre l'élaboration de la nouvelle norme. Le principal problème évoqué au cours des délibérations, et qui requiert une contribution collective de l'équipe d'experts, tient à la nécessité d'actualiser le projet de norme en fonction de l'état de la chaîne de blocs, y compris les cas d'utilisation pratiques. Les délibérations de l'équipe d'experts en 2025 seront principalement axées sur la manière de surmonter ce problème.

### Difficultés rencontrées

8. L'équipe d'experts a fait face à un problème majeur, à savoir une implication insuffisante des experts en raison de leur manque d'expérience dans la mise en œuvre de la chaîne de blocs dans les différents domaines de la propriété intellectuelle.

PROGRAMME DE TRAVAIL

9. L'équipe d'experts informe le CWS de son programme de travail pour 2024 – 2025, qui se présente comme suit :

Objet	Description	Calendrier
CWS/12	Rapport de l'équipe d'experts à la douzième session du CWS	16 – 19 septembre 2024
Amélioration du projet de norme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer des recherches sur l'expérience acquise concernant le projet d'identifiant mondial de l'OMPI et les résultats y relatifs dans le cadre des travaux visant à intégrer des cas d'utilisation pratiques de la chaîne de blocs dans les recommandations.</li> <li>• Rechercher et analyser des cas d'utilisation de la chaîne de blocs auprès des membres de la communauté de la propriété intellectuelle qui l'utilisent, tels que l'identifiant mondial de l'OMPI, et améliorer encore le projet de norme.</li> </ul>	2024 – 2025
Réunion de l'équipe d'experts	Organiser une réunion virtuelle de l'équipe d'experts pour examiner les résultats de la recherche	2025
Préparation en vue de la treizième session du CWS	Rédaction des documents de travail pour la prochaine session du CWS	2025
CWS/13	Rapport de l'équipe d'experts à la treizième session du CWS	2025

10. *Le CWS est invité*

*a) à prendre note du contenu du présent document et*

*b) à prendre note du programme de travail proposé de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs, présenté au paragraphe 9.*

[Fin du document]